

## L'OFFRE IaaS by MT

CSV applicables au 18 octobre 2017

**PRÉAMBULE :** Les présentes Conditions s'appliquent lors de la souscription à l'offre IaaS by MT de la gamme Cloud Serveurs par le Client par la signature du Bon de Commande qui les intègre. Elles se combinent aux Conditions Spécifiques et aux Conditions Générales en vigueur référencées au Bon de Commande. Elles se voient substituer les Conditions Spécifiques en vigueur en phase commerciale, dans le silence et non résiliation par le Client du Service au-delà de la période d'essai définie au Bon de Commande. Elles complètent le cas échéant les CGV Entreprise ou autres, alors éventuellement correspondantes lorsqu'elles seront disponibles (Ci-après « CGV »).

En cas de contradiction entre les présentes Conditions Spécifiques et les CGV, les stipulations des premières prévaudront pendant la période de Try & Buy, les dernières pendant la période commerciale en l'absence de résiliation expresse par le Client.

Ces conditions sont portées à la connaissance du Client sur demande, pour lui permettre de passer commande. Les tarifs et descriptions d'offres applicables à la phase commerciale seront précisés au Client et les tarifs, options compatibles et conditions seront spécifiés au bon de commande.

### Article 1 : Objet

Les présentes Conditions ont pour objet de définir les conditions exceptionnellement consenties au Client sur une période d'essai limitée précisée sur le Bon de Commande à compter de la mise en Service de l'offre IaaS by MT pour permettre au Client de le tester et vérifier l'adéquation et le bon dimensionnement du Service au regard de ses besoins en anticipation de la phase de lancement commercial du produit ou au préalable.

Le bénéfice d'une souscription en essai n'est pas reconductible par un même Client.

### Article 2 : Limites de l'offre

La mise en service peut être conditionnée par la conformité de l'environnement client à certains prérequis techniques. Un délai d'installation peut donc être requis, la mise à disposition du Service pour l'essai sera donc notifiée par MT par tout moyen jugé opportun tel que tracé dans ses systèmes.

Le Client reconnaît être informé que :

- il est seul responsable des logiciels qu'il pourrait utiliser sur son environnement
- il est seul responsable du dimensionnement du service pour ses usages selon les gabarits et formats mis à disposition,
- il pourra faire toute remontée utile pour les ajustements éventuels en phase commerciale (le mois suivant la fin de la période d'essai visée au bon de commande) et les demandes d'évolution pour satisfaire ses besoins,
- il est seul responsable des types de contenu et des données et des caractéristiques techniques de ceux-ci, auxquels il accède et/ou qu'il achemine ou qui transite par lui ou un de ses Sites, en utilisant le Service.

MT est tenue à une obligation de moyens et non de résultat sur la fourniture et le niveau d'efficacité du Service tant en phase de Try & Buy qu'une fois le Client entré en phase commerciale.

Le Client est seul et entièrement responsable des Données, de leur exploitation et de l'utilisation ainsi que de la sécurité globale de ses Infrastructures et de ses choix techniques.

### Article 3 : Évolution

MT peut modifier à tout moment les conditions contractuelles, tarifaires et/ou techniques de manière promotionnelle ou pérenne, de l'offre tarifaire selon les circonstances spécifiques constatées.

### Article 4 : Arrêt du service

En l'absence de notification expresse auprès de son contact commercial ou technico-commercial MT, par le Client une semaine calendaire avant la fin de la période de Try & Buy, le Service est réputé prorogé et basculé en phase commerciale aux conditions alors en vigueur, sans modification particulière du Service hormis ses conditions de tarification.

La période de Try & Buy de l'offre IaaS by MT prend fin à son terme ou en cas de demande de ressources additionnelles au-delà du maximum prévu en Try & Buy, ou résiliation du Try & Buy de l'offre IaaS by MT à l'initiative du Client. La période de Try & Buy est définitive (ni reconductible ni prorogable).

### Article 5 : Conditions financières

**5.1.** Le Client bénéficiant d'une offre Try & Buy peut consommer le service en totale autonomie, dans la limite des ressources qui lui ont été allouées et précisées au Bon de Commande. Le Client bénéficie d'une remise exceptionnelle d'un montant maximum défini au Bon de Commande et appelé « Remise Try & Buy ». Cette remise ne s'applique que sur la valorisation financière des ressources effectivement consommées par période de référence figurant sur la facture. Les options de l'offre IaaS by MT ne se voient pas appliquer de remise et seront facturées selon leurs conditions en vigueur au jour de la commande. La période de référence est le mois calendaire plein. La remise sera appliquée sur chaque période de référence entrant dans la période du Try & Buy. Dans le cas où l'usage des ressources allouées n'équivaut pas à un montant de facturation égal au montant défini dans le Bon de Commande, le solde de remise ne sera pas reporté sur la facture suivante.

**5.2.** En cas de consommation effective excédant le niveau de valorisation maximum au titre de la « Remise Try & Buy » possible dans une période de référence considérée, le Client s'acquittera du solde soit de la différence entre le montant équivalant à la valorisation financière des ressources effectivement consommées dans la période de référence et le montant de la « Remise Try & Buy » autorisée et définie dans le Bon de Commande sur cette même période de référence.

**5.3.** Au-delà de la période de Try & Buy, sauf résiliation expresse du Service par le Client, ou sur décision du Client de souscrire à l'offre IaaS by MT proposée commercialement par MT, il se verra facturer, à partir du mois suivant la fin de la période de Try & Buy, les frais d'Accès au Service tels que définis au Bon de Commande et la consommation effective de ressources.